

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 12 octobre 2015

Convocation du : 1^{er} octobre 2015

Objet : GESTION DU PERSONNEL

Budget annexe massif de Céüze. Adhésion au service paie du Centre de gestion des Hautes Alpes.

L'an deux mille quinze, le douze octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette Saudemont

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, T. Michel, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mesclé, R. Frey, JM Gueyraud, F. Gascard, T. Gau, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes, P. Schiazza, M. Chautant, F. Darini.

Excusés : Guy Jullien remplacé par Sandrine Osinga
Françoise Galmiche

Pouvoirs : Josette Revoux a donné pouvoir à Thierry Gau
Jean-François Contoz a donné pouvoir à Maurice Chautant
Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à René Moreau

Le Président, Jean-Marie Bernard fait part à l'assemblée, du fonctionnement du service « confection de la paie » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes dont l'objet est d'assurer le traitement informatisé des salaires.

Il expose à l'assemblée les opérations réalisées par ce service, à savoir :

- *La confection de bulletins de paie (élus et agents)*
- *La production des états mensuels, trimestriels ou annuels (bordereaux de pré mandant et états périodiques) et l'établissement des déclarations de cotisations*
- *La production des états de fin d'années et de la DADS-U,*
- *Le calcul de la retenue à la source des élus locaux,*
- *Simulations de paie soit à partir d'un indice de rémunération soit à partir du net à payer (reconstitution d'une paye à l'envers pour trouver l'indice de paye le plus adapté),*
- *Le conseil en rémunération et absentéisme (passage à demi traitement et sans traitement), congés annuels, calcul du temps partiel annualisé....*
(assistance téléphonique du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf le vendredi fermeture à 17 h ; bureaux fermés le mercredi a-midi,
- *L'étude et l'élaboration de régimes indemnitaires,*
- *L'établissement des attestations ASSEDIC pour les agents contractuels.*
- *L'Assistance sur les dossier en relation avec la mission paye.*

Il précise aux délégués que cette prestation est actuellement assurée moyennant une participation de 8 € par mois et par bulletin, et propose au conseil d'adhérer à ce service pour la gestion des salaires de la station de Céuze, inscrite au budget annexe « massif de CEUZE ».

Après en avoir débattu, les délégués approuvent à l'unanimité

- l'adhésion au service intercommunal de paie géré par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes,
- Autorisent le Président à signer la convention correspondante,
- Le chargent de toutes les démarches administratives correspondantes.

votants : 29	pour : 29	abstention : 0	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à Veynes,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Marie Bernadette



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20151015-DE-2015-87-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2015

Publication : 15/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

